

ENFANT

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 604

Le 30 mai 2010 à 16 heures 50

est né(e)⁽¹⁾ Romane Sandrine Céline AUBERT

du sexe féminin à Quincy-Sous-Sénart (ESSONE)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ à la naissance par le pèreDélivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁵⁾

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la famille en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER DEUXIÈME TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conservée en date du ... » et/ou « 1^{re} partie ... 2^{me} partie ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ».

14

Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____ à _____ heures _____

est né(e)⁽²⁾

du sexe _____ à _____

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, si y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 09 novembre 2015

à 20 heures 02

est né(e) ⁽¹⁾ **Désirée Maine Aline Simone AUBERT**

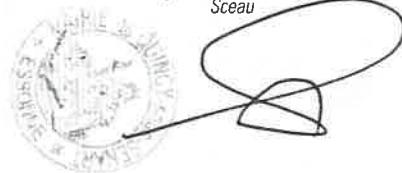
1238

du sexe **féminin** à **Quincy-Sous-Senart (Essonne)**

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾ à la naissance par le père et le 02 février 2015 à **Brézé-le-Voulcain (77)** par la mère.

Délivré conforme aux registres, le 12 février 2015

Mentions marginales ⁽⁵⁾**L'officier de l'état civil**
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁵⁾**L'officier de l'état civil**
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt

(2) Écrire selon le cas « Décédé le » ou « Décédée le »

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽³⁾**L'officier de l'état civil**
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽³⁾**L'officier de l'état civil**
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... et/ou 1^{re} partie ... 2^{me} partie ... en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « du (Prénom, NOM) née le ... à ... ».

(4) Preciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans ve, date et lieu de l'accouchement »

⁽¹⁾ Epouse ou Mère
Prénoms Justine, Thérèse

Nom ⁽²⁾ ROY

née ⁽³⁾ le 26 novembre 1975
à 04 heures 10
à Townan-en-Brie (Seine et Marne)
fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Michel ROY
et de ⁽⁵⁾ Marie-Aline, Martine PLÉ

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 503**

le ⁽⁶⁾ 26 Février 2015
Mentions marginales ⁽⁷⁾



⁽¹⁾ Epoux ou Père
Prénoms François Joseph André

Nom ⁽²⁾ AUBERT

né ⁽³⁾ le 10 juin 1977
à 19 heures 20 minutes
à Maisons-Alfort (Val-de-Marne)
fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Gérard Georges AUBERT
et de ⁽⁵⁾ Simone MIESZALA

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 340**

le ⁽⁶⁾ 17 Février 2015
Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil



Mariage célébré à

le

Il a été déclaré ⁽⁸⁾

à

heures

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°**

Mentions marginales ⁽⁷⁾

le

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁶⁾

(1) Écrire selon le cas « Epouse ou Père » ou « Epouse ou Mère »

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie ... 2^e partie ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... »

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ..., notaire à ... »

Époux ou Père

Prénoms François, Joseph, André
 Nom⁽²⁾ AUBERT

Né⁽³⁾ le 10 juin 1977
 à 19 heures 20 à Maisons-Alfort
 fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Gérard, Georges
AUBERT

et de⁽⁵⁾ Simone MIESZALA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 390
 le⁽⁶⁾ 10 mai 2022

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾



Mariage célébré à _____

Il a été déclaré _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

Épouse ou Née

Prénoms Aniélie, Suzanne
 Nom⁽²⁾ SOULIER

Née⁽³⁾ le 23 juillet 1983
 à 23 heures 45 à Vitry-sur-Seine
 (Val-de-Marne)
 Fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Daniel Roger SOULIER

et de⁽⁵⁾ Magali ALLOUCHE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1090
 le⁽⁶⁾ 17 mai 2022

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾



le _____ à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
 Sceau

(1) Écrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... ; 2^{me} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ».

(3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M..., notaire à... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°_____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (3):
L'officier de l'état civil
Sceau _____

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°_____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (3):
L'officier de l'état civil
Sceau _____

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée à ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1108

Le 28 avril 2022 à 06 heures 18
est né(e) (2) Alexis, Gérard, Daniel

AUBERT

du sexe masculin à Yvelin (Seine-et-Marne)

(3) _____

reconnu(e) (4) le 28 avril 2022 en cette
Yvonne par son père

Délivré conforme aux registres, le 30 avril 2022

MENTIONS MARGINALES (5):
L'officier de l'état civil
Sceau delegate



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°_____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (5):
L'officier de l'état civil
Sceau _____

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie — 2^{me} partie... » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».